

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
10 OCTOBRE 2024

Date de convocation : le 03 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix octobre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Marie RENOU, Blandine DAVID, Anita ROIRAND, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU, Monsieur Benoit DUGAST, Joseph LIARD,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD, Mesdames Véronique BESSE, Laurence MARTINEAU, Madame Annick MENANTEAU pouvoir à Madame Odile PINEAU, Madame Christine PLISSONNEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU

Nombre administrateurs en exercice : 16  
Nombre administrateurs présents : 10  
Nombre administrateurs votants : 12

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

**N°03 : PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF DE L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA RESIDENCE A LA CLAIRE FONTAINE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ANTENNE DE FORMATION D'AIDE SOIGNANTE EN PARTENARIAT AVEC LE LYCEE JEANNE DELANOUE.**

Vu la délibération n°19 du 11 avril 2024 portant sur la signature d'une convention de partenariat entre le lycée Jeanne DELANOUE de Cholet et le CCAS de la Commune des Herbiers pour la mise en place d'une antenne de formation d'aide-soignante au sein de l'EHPAD « A la Claire Fontaine ».

Vu les délibérations n°20 du 11 avril 2024 et n°13 du 9 juillet 2024 portant sur le plan de financement de l'aménagement des dits locaux.

Considérant les nouvelles informations financières transmises (avoirs, accords de subventions...),

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir adopter le plan de financement suivant :

| DEPENSES                                       |            | RECETTES     |             |
|--|------------|--------------|-------------|
| Bureaux coordinateur SSI et contrôle technique | 4 150,00 € | Apport CCAS  | 15 678,03 € |
| matériel pour travaux en régie                 | 1 978,90 € | Région (50%) | 20 081,00 € |
| TVA 20%  | 1 225,78 € | ARS          | 10 319,34 € |

|   |                    |              |  |
|---|--------------------|--------------|--|
| Travaux aménagement salles de formation | 35 203,35 €        |              | Envoyé en préfecture le 17/10/2024         |
| TVA 10%                                 | 3 520,34 €         |              | Reçu en préfecture le 17/10/2024           |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>46 078,37 €</b> | <b>TOTAL</b> | Publié le                                  |
|   |                    |              | ID : 085-268500758-20241017-DELIB031024-DE |

S<sup>2</sup>LOW

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 17/10/24  
Publié électroniquement le : 18/10/24

Pour copie conforme,

**Odile PINEAU,**  
Secrétaire de séance.



**Magali LOISEAU,**  
Vice-Présidente du CCAS.

